

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1560

présenté par

M. Demilly, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière,
Mme Descamps, Mme Frédérique Dumas, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier,
M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 29

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur de la mode et de l'habillement représente 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 300 000 emplois, et 0,7 % du PIB (équivalent à l'aéronautique).

Le DEFI, créé à la demande des professionnels de la filière, a pour mission de soutenir et de développer cet écosystème. Son fonctionnement donne aujourd'hui pleine et entière satisfaction aux entreprises.

Les actions mises en place par le DEFI permettent ainsi de soutenir la création française et le rayonnement de la France, le développement international des TPE et PME, d'encourager l'innovation, et de promouvoir le « Made in France ».

Une réduction du budget du DEFI pénaliserait donc directement les entreprises.

L'objet de cet amendement est donc de préserver le budget du Comité professionnel de développement économique, en conservant le plafond à son niveau actuel afin de permettre au DEFI de jouer pleinement son rôle auprès des TPE et PME de sa filière.